



## Halte aux féminicides

Par : Pour les droits des femmes du Québec (PDF Québec)

En marge de la pandémie COVID-19 depuis un an, l'épidémie silencieuse des violences envers les femmes a fait 12 victimes au Québec jusqu'à ce jour, dont 7 en l'espace de 7 semaines en 2021.

Ces meurtres de femmes sont des féminicides, tuées parce qu'elles sont des femmes. Le meurtre d'une femme est qualifié de féminicide quand il résulte d'un continuum de violence et de terreur, incluant un éventail d'abus verbaux et physiques, et s'exerçant spécifiquement contre elle, en raison de son sexe. Il serait donc important que le terme **féminicide** fasse l'objet d'une reconnaissance gouvernementale dans les lois, politiques et plans d'action en matière de violences envers les femmes.

PDF Québec demande de mettre en place un Observatoire sur les féminicides au Québec, au même titre que *l'Observatoire canadien du fémicide pour la justice et la responsabilisation (OCFJR)*. Celui-ci vient de rendre son troisième rapport annuel : « Comprendre les meurtres de femmes et de filles liés au sexe et au genre au Canada en 2020 ».

160 femmes et filles ont été tuées et la majorité impliquait un accusé de sexe masculin. Le rapport souligne aussi, l'importance d'utiliser le terme féminicide ou fémicide en anglais plutôt qu'homicide.

*Selon l'OCFJR, le terme fémicide ou féminicide est de plus en plus reconnu comme une violation globale, répandue et persistante des droits humains. La façon dont les États-nations ou les gouvernements répondent au fémicide est devenue un axe prioritaire d'attention internationale car aucun pays n'est libre de ce type de violence. Les réponses inadéquates de l'État et l'impunité incessante de plusieurs auteurs de ces meurtres ont été soulignées.*

*Le Canada ne fait pas exception. Une femme ou une fille est tuée au Canada tous les 2,5 jours en moyenne, un chiffre qui reste stable.*

Survivre à un continuum de violence est un parcours d'épreuves sans fin pour les femmes et les filles victimes. Les traumatismes et les séquelles prennent du temps à être surmontés.

Ces femmes et ces filles victimes de violence conjugale, d'agression sexuelle, en situation de post séparation, en situation économique difficile ont besoin d'être référées et accompagnées tout au long de leur démarche de réappropriation de leur santé physique, psychologique et économique. Ce processus ne peut pas se faire uniquement en période de crise, mais s'étend sur le long terme, de 2 à 3 ans sinon plus.

Il demande un rehaussement du financement récurrent à la hauteur des besoins des groupes essentiels offrant des services de proximité et qui interviennent sur le terrain. Le dépôt du budget du ministre des finances Éric Girard avec les 22,5 millions annoncés sur 5 ans en violence conjugale, est loin de répondre de façon significative aux problèmes de violences vécus par tant de femmes, en termes d'accompagnement, de sécurité, de soutien et de justice.

Les femmes représentent 87% des victimes en agressions sexuelles et 77% en violence conjugale. Les hommes quant à eux, représentent 97 % des auteurs en agressions sexuelles et 79% en violence conjugale, selon l'Étude du Conseil du statut de la femme « *Les personnes victimes d'agressions sexuelles ou de violence conjugale face au système de justice pénale : état de la situation* » 20 octobre 2020.

Quant au « *Rapport du comité d'experts sur l'accompagnement des victimes d'agressions sexuelles et de violence conjugale : Rebâtir la confiance* », déposé le 14 décembre 2020, PDF Québec constate que l'emploi du terme « personnes victimes » ne rend pas justice au fait que les femmes constituent la très grande majorité des victimes. Il est même étonnant que, parmi les 190 recommandations du rapport, aucune ne milite en faveur d'une approche judiciaire particulière pour les femmes.

**Aude Exertier et Danielle Bellange**

Administratrices et responsables du comité «Violence envers les femmes», Pour les droits des femmes du Québec